



## Délai pour réclamer le paiement d'une facture

Par **athenascot**, le **08/02/2008** à **09:16**

Bonjour,

je suis présidente d'une association privée qui gère la cantine-garderie de l'école communale. il s'avère qu'une famille nous doit 2 factures de cantine d'un montant total de 70 euros pour les mois de octobre et novembre 2006.

cette famille a déménagé mi-novembre. nous avons pu leur réclamer cette dette mais la famille ne nous a pas payé; depuis octobre 2007, cette famille est revenue habiter dans une commune voisine de la nôtre.

nous avons donc relancé cette famille par lettre.

bien sûr, la dame nous dit qu'elle a payée et en liquide mais ce n'est pas vrai !!

je voudrais savoir, quels sont délais dont nous disposons pour réclamer cette dette ?

merci

athenascot

Par **Jurigaby**, le **08/02/2008** à **12:10**

Bonjour.

3 ans me semble t'il.

C'est à elle de prouver qu'elle a bien acquittée sa dette et non à vous.

Elle n'aura aucune chance devant un juge.